Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 060-216003806-20230331-DE2023_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE2023_16

COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

SEANCE DU 31 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trois février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste de FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PETIT Valérie, PIAULT Sylvie, RUMEAU Aurélie, TOMASI Guylaine, AUBERT Yves, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, DELOZIERE Yves, THOREL Pascal.
Madame Isabelle MAZANY a été élue secrétaire de séance.

OBJET : OPERATION D'ORDRE VISANT A CORRIGER L'IMPUTATION BUDGETAIRE DE LA TAXE RACCORDEMENT

Pour rappel, lors du paiement de la taxe raccordement au SIVOM de Margny-Sur-Matz pour un montant total de 213 000 €, la dépense a été imputée en section d'investissement au compte 21532 alors qu'il s'agissait d'une subvention de fonctionnement.
Afin de régulariser cette erreur d'imputation, le trésorier propose de passer une opération d'ordre non budgétaire ; l'écriture corrective à comptabiliser serait la suivante :
Crédit 21532 / Débit 1068 pour 213 000 €

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent cette proposition à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire par son dépôt en Sous-Préfecture le : 06/04/2023

Le maire,
Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-sur-Matz 60490

Nombre de Membres
- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 14
- Ayant pris part à la délibération : 14

Date de convocation : 10/03/2023
Date d'affichage : 10/03/2023